

AFFECTATION EN 6^{ème} – Rentrée 2022

Document n°3

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :

Responsable de division

Mme Isabelle Fulminet

Tél : 05 87 01 20 76

Mél : isabelle.fulminet@ac-limoges.fr

Affaire suivie par :

Mme Catherine Lachesnais

Tél : 05 87 01 20 66

Mél : : catherine.lachesnais@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex:

NOTE AUX FAMILLES

L'affectation en classe de 6^{ème} sera prononcée par mes soins, en priorité, dans le collège du secteur du domicile de l'élève au 1^{er} septembre.

Cependant, si les familles souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement, ou pour suivre un parcours scolaire particulier dans leur collège de secteur, la demande de dérogation sera établie en fonction de règles précises.

Ainsi et selon les instructions ministérielles, si la capacité d'accueil du collège ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, les critères ci-dessous seront pris en compte et selon l'ordre de priorité suivant :

1. élèves handicapés
2. élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. boursiers sociaux (fournir l'avis d'imposition 2021)
4. élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité,
5. élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
6. internat
7. élèves devant suivre un parcours scolaire particulier : bilangue, sections CHAM-CHAD-CHAT
8. sections sportives
9. Convenances personnelles

Précisions : Il s'agit d'un engagement sur l'honneur au regard des critères invoqués.

Des justificatifs peuvent vous être demandés à tout moment de la procédure.

Signé

Dominique MALROUX